

MAIRIE de 25230 DASLE ☎ 03.81.34.36.14 mairie@ville-dasle.fr	<u>Arrêté n° 19.2025</u> <u>Portant autorisation temporaire de circulation,</u> <u>réglementation temporaire de la circulation et</u> <u>interdiction temporaire de stationner Parking de la</u> <u>Combotte Chemin de Rouge Terre</u>
--	--

Le Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2 et suivants relatifs à la police de la circulation et du stationnement ;

Vu les arrêtés interministériels des 6 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu les articles R412-49 et R417-10 du code de la route ;

Vu la demande de **l'entreprise CLIMENT TP**,

Considérant que pour permettre l'exécution des travaux sur le réseau d'assainissement, et afin d'assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou des personnes chargées de leur réalisation et des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation suivant les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1 :

L'entreprise CLIMENT TP est autorisée à circuler sur le parking de l'école de la Combotte situé 18 rue de Beaucourt et Chemin de Rouge Terre, du 28 au 30 avril 2025.

Article 2 :

Il sera instauré une circulation à sens alterné réglée par panneaux manuels.

Article 3 :

Les restrictions suivantes seront instituées au droit du chantier :

- Défense de dépasser
- Défense de stationner

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise CLIMENT TP

Article 4 :

L'accès à trois places de stationnement du parking de l'école sera interdit.

Article 5 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 6 :

Le présent arrêté sera affiché au droit du chantier et publié sur le site internet de la mairie.

Article 7 :

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant du Groupement EST, SDIS du Doubs
- Monsieur le Directeur de l'entreprise CLIMENT TP
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Étupes
- Monsieur le Président de Pays de Montbéliard Agglomération
- Monsieur le responsable du STA Montbéliard
- Services Techniques municipaux

Établi à DASLE, le 23 avril 2025

Madame Le Maire,

Carole THOUESNY



Carole THOUESNY

Publié le **24 AVR. 2025**

